

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le **26 janvier 2024**, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absente excusée : Mme Lydie ROBERT

Absents : Mmes Sandra AUJOL, Laëtitia BOBEL, MM. Marien DUFOURD, Jean-Claude PROST.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2024-02 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DOUCE EN LIEN AVEC LA VOIE VERTE

M. le Maire explique au conseil municipal que suite à la consultation réalisée pour le marché public de travaux en procédure adaptée pour le développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte (travaux d'aménagement des quais d'Allier à Dallet) et à l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres du 11 janvier 2024, les différents lots ont été attribués comme suit :

Résultats de l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres du 11/01/2024

* Lot n° 1 - VRD : 918 055.80 € HT

EIFFAGE

1 rue du Pré Comtal

ZAC Les Gravanches

63100 Clermont-Ferrand

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 07 FEV. 2024

Berger
Levrault

ID : 063-200083921-20240126-202402D-DE

* Lot n° 2 - Espaces verts : 54 953.56 € HT

JD PAYSAGES

ZA Les Croutes

Route d'Argnat

63530 SAYAT

Soit un total de : 973 009.36 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution telle que détaillée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'attribution du marché public de travaux pour le développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte telle qu'énoncée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Mur sur Allier le 26 janvier 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE